

L'extension de l'OMC remporte une victoire claire, mais intermédiaire

PLÉBISCITE | La Ville dit oui à 61,8%. Mais le feuilleton pourrait se poursuivre.



© dr | Projet de l'extension de l'OMC: désireuse de disposer de 300 places de travail supplémentaires, l'institution doit encore recevoir le feu vert décisif du parlement cantonal

MARC MOULIN | 28.09.2009 | 00:01

Le score est net et largement interprété comme une marque «d'attachement des habitants à leur ville internationale et multiculturelle», pour citer la magistrate socialiste Sandrine Salerno. A 61,8%, les citoyens de la Ville de Genève ont donc confirmé hier le préavis positif de leurs autorités sur l'extension du siège de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Appuyé par un front allant de la droite unanime aux socialistes — avec Micheline Calmy-Rey en tête — ce projet à 130 millions, cofinancé par la Confédération, déroge aux lois sur les zones de verdure et les rives du lac. Il s'est ainsi heurté à l'ire de référendaires issus de la gauche dure et des protecteurs du patrimoine.

«Une étape importante»

Désireuse de disposer de 300 places de travail supplémentaires, l'OMC doit encore recevoir le feu vert décisif du parlement cantonal — lui aussi sujet à référendum. Les opposants n'ont peut-être pas dit leur dernier mot (lire ci dessous). Prudent, le directeur général de l'OMC juge ainsi que le scrutin «fait franchir une étape importante du projet». Pascal Lamy promet de poursuivre sa collaboration avec les autorités locales et les gestes d'ouverture envers la population.

Dans le détail, les quartiers les plus proches du siège de l'OMC se sont montrés les plus frileux. Les Pâquis n'ont ainsi approuvé le préavis qu'à 52,4%, Sécheron-Prieuré à 52,6%. Un facteur de proximité crucial, même si l'intensité du oui recoupe bien les clivages habituels entre quartiers penchant à gauche ou à droite. Selon nos informations, la Fédération des entreprises romandes a commandé il y a deux semaines un sondage qui donnait déjà le oui gagnant. Le vote contestataire tenait surtout aux craintes sur la préservation des parcs et leur accès public, la fronde idéologique contre l'OMC restant marginale. «En montrant les plans, on a pu retourner des personnes qui s'apprêtaient à voter non, sous l'influence des contrevérités des opposants», raconte la conseillère municipale PDC Marie Chappuis. «Nous resterons vigilants pour que soient tenus à la lettre les engagements pris quant au parc», poursuit son collègue socialiste Grégoire Carasso. «Les tenants du non ont montré leur attachement à leurs parcs, ce qui est positif, mais le soutien à la Genève internationale a heureusement prévalu», juge le député Vert Christian Bavarel. Un appui largement jugé crucial, «surtout au vu de la concurrence internationale pour attirer ces organisations, note le conseiller national UDC André Reymond. Un départ de l'OMC serait catastrophique.» A noter que l'UDC municipale avait d'abord fustigé l'extension, avant d'être rappelée à l'ordre par le parti cantonal et fédéral.

«La Constituante devra se demander s'il est bon que la Ville vote seule lorsque l'enjeu est aussi considérable pour tout le canton», relève le président du PDC Fabiano Forte.

Notant que le vote de la Ville n'est jamais gagné d'avance, le conseiller d'Etat Mark Muller juge le vote d'hier «encourageant, alors que Genève se prononcera cet automne sur deux autres objets cruciaux pour son développement: le CEVA et le projet Praille-Acacias-Vernets».

L'opposition se tâte

Le conseiller d'Etat chargé des Constructions somme les opposants à l'extension de l'OMC de «prendre acte de la volonté populaire et de baisser les armes». Mark Muller dénonce des méthodes d'obstruction dilatoires. «Ça suffit, tonne le libéral. Il faut mettre rapidement ce bâtiment à disposition de l'OMC.» Le ministre se réfère à la demande de classement du bâtiment déposée par Action Patrimoine Vivant qui a pris part au référendum. Une requête qui suffit à bloquer l'autorisation de construire. Le Conseil d'Etat devrait trancher sur cette demande cette année encore, mais sa décision est sujette à recours.

«Cette demande de classement n'est pas une manœuvre contre l'extension, réplique Erica Deuber-Ziegler, d'Action Patrimoine Vivant. Et un classement ne fige pas tout, il n'empêcherait pas forcément un agrandissement, mais il protégerait les éléments essentiels de cet ensemble des années 1920 et 1930.» Selon elle, aucune décision n'est encore prise quant à un référendum contre le vote, probablement positif, du Grand Conseil sur l'extension.

Pierre Gauthier, du comité référendaire, hésite aussi. «38% de non, ce n'est certes pas un succès, mais ce n'est pas une défaite lamentable, alors que nous étions seuls contre tous, dit-il. Nos moyens sont limités. Avant toute décision, nous attendons l'issue de notre recours au Tribunal administratif sur la validité du scrutin.»

Eux-mêmes traités de menteurs par le camp adverse, les référendaires motivent leur action en justice par les contrevérités qu'ont proférées, selon eux, les tenants du oui, par la photo truquée d'un tract de la FER et les interventions jugées intempestives du directeur de l'OMC.

(mm)